

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

Lundi 23 février 2026, à , le Bureau Syndical, s'est réuni à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
ACCASSAT K. (VP)	X			LEYNAUD J. (VP)	X		
BONNET-FERRAND V. (VP)		X		PEYRACHE A.		X	
BOUSCHON M. (VP)			X	REVEL F.	X		
BRESSO D.	X			ROUYEYROL B.			X
BULINGE JP. (VP)	X			SABATIER R. (VP)	X		
CHAZE M. (VP)	X			SCHERER A. (VP)	X		
COULMONT H.		X		VALLA M. (VP)	X		
HERNANDEZ C.			X				

OBJET : VALORISATION « CEE » PROGRAMME 2026

Le président propose au bureau de statuer sur les demandes de valorisation figurant dans les tableaux ci-annexés, pour les montants suivants :

	Montant Eligible	Valorisation
Attribution de valorisation sur dossiers subventionnés avec dépassement de 80 000 € d'éligibilité	- €	23 896.42€
Attribution de valorisation sur dossiers subventionnés avec dépassement de 30 000 € d'éligibilité	- €	15 982.99 €
		39 879.41 €

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- ✓ **DECIDE l'attribution de valorisation sur dossiers subventionnés avec dépassement de 80 000 € d'éligibilité pour 23 896.42 € ;**
- ✓ **DECIDE L'attribution de valorisation sur dossiers subventionnés avec dépassement de 30 000 € d'éligibilité pour 15 982.99 € .**

Le président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le

BUREAU DU LUNDI 23 FÉVRIER 2026

Programme 2026

Attribution VALORISATIONS sur dossiers subventionnés avec dépassement de 80 000 € d'éligibilité

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	VALORISATION
21-0051CEE	319 LE TEIL	Rénovation de l'école du Centre - SDEA (BE333)	18 217,89 €
21-0044CEE	232 ST ETIENNE DE LUGDARES	Isolation de logements et de gîtes communaux (AE138-147-148)	5 678,53 €
TOTAUX H.T.			23 896,42 €

BUREAU DU LUNDI 23 FÉVRIER 2026

Programme 2026

Attribution VALORISATIONS sur dossiers subventionnés avec dépassement de 30 000 € d'éligibilité

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	VALORISATION
22-0143CEE	186 Privas	Remplacement des luminaires par des LED à l'école René Cassin (AR90)	1450,6€
22-0087CEE	127 LALEVADE D'ARDECHE	Rénovation énergétique de l'école Jules Ferry "façade" (A2817-1686)	2999,42€
22-0079CEE	102 GUILHERAND GRANGES	Remplacement de la chaudière à l'Espace Rémy Roure (AM59)	2844,11€
22-0053CEE	94 GILHAC ET BRUZAC	Rénovation thermique de la Mairie (Q139)	342,81€
22-0028CEE	197 ROIFFIEUX	Rénovation de la Mairie	8346,05€
TOTAUX H.T.			15 982,99€